

**FICHE PRATIQUE**

# TESTEZ VOTRE ÉLIGIBILITÉ

SI VOUS REMPLISSEZ CES CRITÈRES OU ÊTES SUR LE POINT DE LES REMPLIR, N'HÉSITEZ PLUS, CANDIDATEZ AU LABEL !

**NOM DU CLUB :** .....3

**LABEL CANDIDATÉ :** Activité sportive : .....

- Label Club     Club école     Club Avenir  
 Club Accès Haut-Niveau     Handi'Form     Handi'Santé

Contact de la personne responsable du dossier : .....

Tél. .... @ : .....

## PRÉREQUIS GÉNÉRAUX

- Être affiliée l'année précédant sa candidature et être affiliée au moment où elle candidate ;
- Ne pas être réservée exclusivement aux membres d'un établissement ;
- Être présente ou représentée (pouvoir) à l'AG de son Comité Départemental Handisport ;  
(Sauf pour le Label Club Accès Haut-niveau) ;
- Avoir mis à jour ses informations (coordonnées, sports réellement proposés, publics accueillis et sites de pratique) sur l'outil Licences & Affiliations de l'Extranet Handisport ;
- Prendre une licence handisport à tous ses pratiquants et ses cadres.

## EXIGENCES PREALABLES

- Vous renseignez les personnes par téléphone ou par mail toute l'année avec un délai de réponse réduit (Max 72h après la demande) ;
- Vous proposez un accueil personnalisé à tout nouveau pratiquant ;
- Vous proposez au moins une première séance test gratuite ;
- Vous proposez au moins un service d'aide adapté au public accueilli :
  - Transport du sportif jusqu'au lieu de pratique ;
  - Assistance dans la préparation du sportif ;
  - Guide pour déficient visuel ;
  - Interface ou traducteur LSF lors de la pratique pour sportifs sourds ;
  - Utilisation d'un service de traduction LSF à distance lors de la prise de contact pour les sportifs sourds ;
  - Autres...
- Vous disposez d'un site internet ou d'une page sur les réseaux sociaux ;
- L'installation sportive est accessible au public accueilli dans l'activité (continuité d'usage du parking au site de pratique) ;
- Vous mettez du matériel adapté à disposition des sportifs ;
- Vous conseillez et orientez les sportifs pour qu'ils se procurent du matériel adapté ;
- Vous conseillez les sportifs pour financer leur matériel ;
  
- Vous entretenez régulièrement le matériel mis à disposition de vos adhérents et les Equipements de Protection Individuelle (EPI).



## LE LABEL CLUB (EXEMPLE)

### Pratiquants

- Pour les sports individuels : vous avez au minimum 2 pratiquants ;
- Pour les sports collectifs : vous avez le nombre de joueurs réglementaires par équipe + 2 pratiquants.

### Créneaux de pratique

- Vous proposez au moins 2 séances dirigées par semaine d'une durée minimum d'une heure et demie effective ;
- Vous proposez au moins 24 séances de 2h minimum encadrées dans l'année. Ces séances doivent être réalisées sur des jours différents.

### Encadrement diplômé

#### Catégorie A

- Formation fédérale handisport multisport ou de spécialité** : Animateur, Moniteur, CQH (complet) ; Entraîneur.
- BEES Handisport** ;
- DEJEPS Handisport** ;
- Licence **STAPS - APA(S)** complétée par la formation FFH gratuite en ligne « Les Indispensables ».
- DESJEPS, DEJEPS, BEES, BPJEPS** complété par la formation FFH gratuite en ligne « Les Indispensables » et par soit un Certificat Complémentaire Accompagnement et Inclusion des Personnes en Situation de Handicap (CC AIPSH), soit un Certificat de Spécialisation Accompagnement et Intégration des Personnes en Situation de Handicap (CS AIPSH).

#### Catégorie B

Les diplômes suivants doivent être complétés par la formation FFH gratuite en ligne « Les Indispensables » et ne seront reconnus pour la labélisation que jusqu'à la campagne de la labélisation 2023 incluse.

- Initiateur Handisport**
- Licence **STAPS - ES ou EM**
- DESJEPS, DEJEPS, BEES, BPJEPS**
- Formation Sport et Handicap des fédérations sportives délégataires conventionnées avec la FFH,**
- CQP**
- Cas particuliers Foot-Fauteuil, Sarbacane, Boccia et Fléchette pendulaire : dans l'attente de la mise en place d'une formation fédérale, il est possible de passer une Reconnaissance de l'Engagement Handisport (limitée dans le temps). Plus d'informations concernant la REH, contacter le pôle formation : [formation@handisport.org](mailto:formation@handisport.org).

## UN OUTIL EN LIGNE

### ETAPE 1 : CANDIDATURE

#### 1. Accéder à l'outil

Page d'accueil de l'extranet handisport : <https://extranet.handisport.org> ;  
Faire une demande de création de compte si vous n'en avez pas encore pour votre club ;  
Vérifier vos possibilités d'accès si toutefois vous aviez déjà un compte ;  
Cliquez sur l'onglet « Label ».

#### 2. Enregistrer sa candidature

Tous les prérequis sont respectés : vous pouvez entrer sur votre dossier ;  
Renseigner les champs demandés dans la partie générale puis ajouter les distinctions.  
Renseigner les informations pour chaque distinction candidatee.

*A noter : À ce stade, il est possible d'enregistrer son dossier et d'y revenir à tout moment (durant la période de candidature).*

### 3. Finaliser sa candidature

Une fois tous les champs renseignés, vous devez vous engager à respecter la charte du club labellisé et « Soumettre » votre candidature en ligne. C'est à cette étape que le référent départemental est averti par un mail automatique de votre candidature ou renouvellement.

### ETAPE 2 : VISITE DU CLUB

Le Référent Départemental Label prend contact pour une visite sur site et pour faire le point sur le dossier du club avec l'interlocuteur label du club.

### ETAPE 3 : PUBLICATION DES RESULTATS

Après la visite du club et le contrôle du dossier, le comité départemental transmet le dossier aux référents régional et national. En juillet, la structure candidate est informée de l'issue de sa candidature (label accordé ou non accordé) avec le détail dans son espace sur l'outil label.

## ECHEANCIER PREVISIONNEL

| Avril |  | Mai |  |  | Juin |  |  | Juillet                               |                            |
|-------|--|-----|--|--|------|--|--|---------------------------------------|----------------------------|
|       | Candidature des clubs  |     |  |  |      |  |  | Commission Nationale de Labellisation | Officialisation des labels |
|       | Etude des CDH dès dépôt d'une candidature club                   |     |  |  |      |  |  |                                       |                            |
|       | Commentaires des CRH au besoin dès validation de l'étude des CDH |     |  |  |      |  |  |                                       |                            |

## POURQUOI SE LABELLISER ?

### LES BONNES RAISONS

- ✓ Le label est un gage de qualité de l'offre sportive, de l'accueil et du sérieux de la structure.
- ✓ Valoriser la qualité des activités et des services proposés dans votre structure ;
- ✓ Capturer des futurs pratiquants par le biais d'une communication fédérale renforcée ;
- ✓ Renforcer le sentiment de « confiance » de vos pratiquants ;
- ✓ Entrer dans une démarche d'auto-évaluation et de progression ;
- ✓ Former vos encadrants ;
- ✓ Profiter d'un accompagnement départemental individualisé : un référent à votre écoute ;
- ✓ Valoriser l'expertise de votre club auprès des partenaires publics et privés ;
- ✓ Récompenser l'investissement de vos bénévoles ;
- ✓ Porter haut les couleurs d'handisport et ses valeurs : singularité, autonomie, accomplissement.

### POUR TOUS LES LABELS

- ✓ Droit d'usage du logo du label obtenu, sous forme numérique pour une exploitation personnalisée sur l'ensemble des supports de communication de l'association ;
- ✓ La mise en avant de votre label dans l'annuaire en ligne des clubs handisport ;
- ✓ Une mise à l'honneur dans la rubrique « Zoom - Club labellisé » des réseaux sociaux fédéraux ;
- ✓ Prise en compte des labels à travers le Dispositif de Valorisation Territoriale ;
- ✓ Une formation fédérale offerte ;
- ✓ Un bonus de 100€ sur le dispositif d'aide à l'acquisition de matériel de la FFH.
- ✓ Un trophée pour tout nouveau club (avec cérémonie de remise officielle) et un diplôme chaque année.
- ✓ Un kit de communication (variable selon le label obtenu et renouvelé tous les 4 ans).

### CONTACT :



**Référent départemental Vienne :**

**Yannick Héraud 06-17-89-05-62**  
**Cd86@handisport.org**